



Formation de contrôleur VGP sans levage

Débutant



www.ocsa-formation.fr

P88



Objectif de formation

Etre habilité à procéder aux vérifications générales périodiques des engins SANS levage.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de l'information, le participant sera capable :

- D'appliquer l'arrêté du 01 et 02 mars 2004
- Concevoir un rapport de vérification
- Repérer les différents points de contrôle
- Contrôler les appareils sans levage
- Rédiger les rapports



Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.



Public concerné

Tout salarié souhaitant gérer les contrôles d'appareils sans levage afin de mettre à jour le registre de sécurité.



Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre apte médicalement.



Évaluation

Questionnaire d'évaluation
Mise en pratique



Durée (35h)

5 jours



Nombre de participants

De 1 à 6 stagiaires



Coût

Inter-entreprises : nous consulter
Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

Salle équipée – en INTRA : des machines à disposition pour réaliser des contrôles.



Validation

Attestation de compétence



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

Formation de contrôleur VGP sans levage

Débutant



www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

Les connaissances générales et spécifiques

- Définition d'un contrôle
- La réglementation : l'arrêté du 05 mars 1993 modifié, arrêté du 01 et 02 mars 2004v et sa circulaire du 25 mars 2005
- Décret du 02 décembre 1998
- Mission du contrôleur et moyens mis à sa disposition
- La délégation de pouvoir et les responsabilités du contrôleur
- Présentation des différents engins sans levage, les normes
- Conception des rapports
- Description des points de contrôle
- Rôle du rapport provisoire

La mise en pratique

- Présentation des fiches de contrôle
- Les points de contrôle par machine
 - Contrôle visuel
- Exercice pratique de contrôle
 - Contrôle d'engins fournis par l'entreprise
 - Renseignement du rapport provisoire et des fiches de contrôles
 - Enregistrement et suivi

Le contrôle des connaissances

- Réalisation d'un contrôle en toute autonomie
- Mise à jour des fiches de contrôle
- Analyse des actions correctives
- Synthèse de la formation

OCSA FORMATION TOULOUSE

6 rue Sirven
31100 TOULOUSE
05 34 66 47 26
contact@ocsa-formation.fr

OCSA FORMATION MONTPELLIER

429 rue de l'Industrie - Maison de l'entreprise
34000 MONTPELLIER
04 67 06 20 46
contact@ocsa-montpellier.fr

www.ocsa-formation.fr